

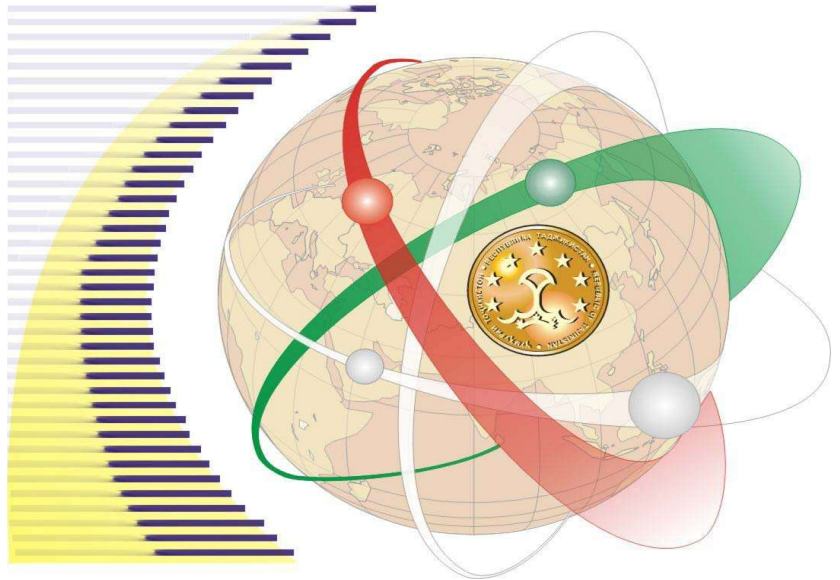


La revue scientifique
**Les Cahiers
du CBRST**

La science au service de la société

DOSSIERS

**Lettres, Sciences Humaines et Sciences
Sociales**



03 BP 1665 Tél (229) 21 32 12 63 2132 09 77

Fax : (229) 21 32 36 71

Mail : cahiersducbrst@yahoo.fr ;

cahiersducbrst@gmail.com

Site Web: <http://www.cbrst-benin.org>

Directeur de Publication : Professeur Marc T.T. KPODEKON ;

Directeur Général du CBRSI

Rédacteur en Chef : AZONHE Thierry

Conseiller Scientifique : Apollinaire Guy

MENSAH ; Directeur de Recherche

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr. DARBOUX Raphael (Bénin)	Pr. FAYOMI Benjamin (Bénin)
Pr. BIGOT André (Bénin)	Pr. MAKOUTODE Michel (Bénin) Pr.
Pr. AKPONA Simon (Bénin)	TCHITCHI Toussaint Y. (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. OYEDE Marc (Bénin)
Pr. HOUNNOU Gervais (Bénin)	Pr. ALINSATO Alastaire (Bénin)
Pr. HOUNGBE Fabien (Bénin)	Pr. CLEDJO Placide (Bénin)
Pr. GLIDJA Judith	Pr. DOMINGO Etienne (Bénin)
Pr. KOUMAKPAYI Taofiki (Bénin)	Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin)
Pr. SAMBA KIMBATA Joseph (Congo B)	Pr. MENSAH Guy Apollinaire
Pr. GBEASSOR Messanvi (Togo)	Pr. TOSSA Joel (Bénin)
Pr. MASSOUGBODJI Achille (Bénin)	Pr. SINSIN Brice (Bénin)
Pr. AFOUDA Abel (Bénin)	Pr. GBENOU Joachim (Bénin)
Pr. ZOUNGRANA Pierre Tanga (Burkina)	Pr. AZONHE Thierry (Bénin)
Pr. ATTANASO Odile (Bénin)	Pr. TCHAMIE Tiou (Togo)
Pr. JOSSE Roger (Bénin)	Pr. GBAGUIDI Fernand (Bénin)
Pr. LALEYE Anatole (Bénin)	Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin)
Pr. Pr. VISSIN Expédit (Bénin)	Pr. AHANHANZO Corneille (Bénin)
Pr. AGBOSSOU K. Euloge (Bénin)	Pr. HONTONFINDE Félix (Bénin)
Pr. SOCLO Henri (Bénin)	Pr. IGUE Charlemagne (Bénin)
Pr. AMOUZOUVI Dodji H. (Bénin)	Pr. HOUNKOU Emmanuel (Bénin)

COMITE DE LECTURE

Prof NOUHOUAYI Albert; Prof AGBOSSOU K. Euloge ; Pr AVLESSI Félicien ; Prof CLEDJO Placide; Prof da CRUZ Maxime ; Prof DIMON Biauou Fidèle ; Prof DOMINGO Etienne ; Prof EDAH Daniel ; Prof KOUNOUHEWA Basile ; Prof MENSAH G. A. ; Prof TOSSOU Okri Pascal ; Prof YAYI Eléonore ; Dr TENTE Brice; Dr YABI Ibourahima ; Dr. Zacharie SOHOU ; Pr. LALEYE Anatole ; Pr. OUMOROU Madjidou ; Prof BOKO Gabriel; Prof MONGBO Roch ; Prof. SOCLO Henri ; Dr ALAMOU Eric ; Dr AZANDO E. V.; Dr DOUGNON Victorien ; Dr FOURN Elisabeth; Prof GBAGUIDI Fernand; Dr GBANGBOCHÉ A. B. ; Prof GLELE KAKAÏ Romain ; Prof TCHIBOZO Eric; Pr HONTONFINDE Félix ; Pr HOUNHOUGAN Joseph ; Pr KPOVIESSI Salomé ; Pr OYEDE Marc ; Pr. Ag. FOLLIGAN Bénédiction ; Pr. Ag. YAO-GNANGOURA Victor ; Pr. AKPONA Simon ; Pr. ALLABI Aurel ; Pr. BIGOT André ; Pr. CHIKOU Antoine ; Pr. DARBOUX Raphael ; Pr. Fulgence AFOUDA; Pr. GBAGUIDI Fernand ; Pr. HOUNGBE Fabien ; Pr. HOUNNOU Gervais ; Prof. Ag. MOUMOUNI Hassane ; Prof AHOHOUNKPANZON Michel; Prof AINA Martin ; Prof ALLABI Aurel; Dr HOUNGNIHIN Roch ; Dr GUENDEHOU Sabin ; Dr JOHNSON Christian; Dr KPOHOUE Ferdinand; Dr GNIMADI Clément, Dr SOHOU Zacharie; Dr GBEWETOUN C. Louis; Dr AGBOKOUNOU Aristide, Dr DEGBEY Georges; Dr VIGNINOUS Toussaint; Dr GIBIGAYE Mohamed; Dr YABI Fidèle; Dr OREKAN Vincent; Dr GBAGUIDI Arnauld; Dr TOKO Ismaël; Dr VISSOH Sylvain; Dr HEDIBLE Sidonie, SOSSOU K. Benoît.

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

**SOMMAIRE**

- 1. Rumeurs, attitudes et pratiques sur la vaccination dans un contexte de maladie dite « importée » exemple du covid-19 en milieu adja-fon au sud-ouest du Benin.....30**
AKPI Eric Ayédjo, AGBODJAVOU Mena Komi, KOUGBLENOU Odile Akonasou, AÏNA André Mensah, BEDIE Vignon, KPATCHAVI Codjo Adolphe
- 2. Notes historiques sur la pratique de la prostitution dans le golfe de Guinée (xv^e-xix^e siècles).....31**
VIDO Arthur
- 3. Pertinence des outils Gpec dans la mise en oeuvre de la Rse au sein des pme béninoises.....54**
TCHOKPONHOUE Ahodédji Henri
- 4. Les déterminants de l'inefficacité du répertoire des références de prix dans l'administration publique béninoise.....79**
RIBOUIS Déo-Gratias T.
- 5. Séparation et gestion collective du pouvoir dans la royauté eotilé des xvii^e et xviii^e siècles : une forme de démocratie à l'africaine.....107**
ANGOUA¹ Adjé Séverin, AYEMOU²Kadjomou Ferdinand
- 6. Le tourisme et ses impacts dans la commune de grand-popo au sud-ouest du Benin.....131**
BAMISSO Rafiatou
- 7. Microfinance et innovations : une synthèse de la littérature.....153**
CLOHOUNTO Justin, SOGLO Yves Yao, KPONOU Monsoï Kenneth Colombiano
- 8. Les déterminants de la participation de la femme rurale aux projets & programmes d'alphabétisation au Bénin.....180**
DOGNON Yvette A., HONLONKOU Albert N.



9. **Migration et impact dans le pays d'origine : cas de la république de Guinée.....219**
MANSARE lamine
10. **Capital immatériels et création de valeur dans les entreprises au Bénin.....249**
ADOHINZIN Victor
11. **Le développement de la riziculture en côte d'ivoire : une stratégie pour l'autosuffisance alimentaire (2012-2019).....274**
YEO Lassina Songfola
12. **Femmes et activités de transformation des racines de manioc sur le plateau de Mbé au nord de Brazzaville (république du Congo)...293**
NGOUMA Damase
13. **Evaluation du plan d'aménagement participatif des forêts classées des monts Kouffé et de Wari-marô a l'aide de la télédétection et du SIG.....314**
AROUNA Ousséni
14. **Ambiances thermométriques et taux de réussite des élèves dans l'arrondissement d'Allada au Bénin (Afrique de l'ouest).....345**
BOKO Nouwêwa Patrice Maximilien, GANSE Hintchéwèa Sostène, AZONHE Thierry Herve S. Nicephore, VISSIN Expédit Wilfrid & HOUSSOU Christophe Segbe
15. **Estimation algébrique et économétrique de la soutenabilité de la dette publique du Bénin.....374**
DOSSA Alfred B. K.
16. **Ampleur et déterminants de la pauvreté non monétaire au Bénin : une analyse basée sur l'approche subjective.....401**
MEDEDJI Damien Dieudonné N., ASSOUTO Achille Barnabé, KPADONOU Norbert
17. **Gestion des ressources en eau du micro-bassin Gbadohou à Bonou dans la basse vallée de l'Ouémé au Bénin.....430**
MONNOU Godonou Hermann, VISSIN Expédit Wilfrid



- 18. Analysis of linguistics as a tool for translation and interpretation.....447**
KODJO SONOU G. Théophile
- 19. L'utilisation des tics dans l'agriculture au Benin : cas de la production maraichère dans la commune de Sèmè Kpodji463**
KALU Victor Odun, OKRY Florent
- 20. Presidency of Donald TRUMP: failure or success ?.....479**
ATIHOU Ife Paul
- 21. Espaces transfrontaliers entre le Nigeria, Benin et Togo : des frontières artificielles entretenant des réseaux sociaux marchands dynamiques.....522**
SOSSOU Koffi Benoît
- 22. La couverture d'accès à l'eau potable dans les grandes villes du Benin.....553**
AHOVEY A. Elise Chantale ; AMADOU SANNI Mouftaou



LES DETERMINANTS DE L'INEFFICACITE DU REPERTOIRE DES REFERENCES DE PRIX DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE BENINOISE

RIBOUIS Déo-Gratias T.

Université d'Abomey-Calavi/FASEG (Bénin)

*Laboratoire de Recherche sur les Performances et le Développement des
Organisations (LARPEDO), E-mail: deorib@yahoo.fr ; tél : 97 76 63 32*

RESUME

Cet article apporte une contribution au débat sur l'optimisation des ressources dans la gestion des affaires publiques. L'objectif de ce papier vise à déterminer les facteurs de l'inefficacité du répertoire des références de prix dans l'administration publique béninoise. sur un échantillon de 120 personnes constitué des cadres et responsables impliqués dans l'élaboration du répertoire des références de prix, l'analyse multi variable basée sur la méthode de la régression logistique a été utilisée pour le traitement et l'analyse des données. Il ressort de cette recherche que le répertoire des références de prix est globalement efficace. Cependant l'actualisation annuelle du répertoire des références de prix influence négativement l'efficacité du répertoire des références de prix et une fluctuation des prix sur le marché réduit l'efficacité du répertoire des références de prix. De même l'utilisation du répertoire des références de prix constitue une contrainte pour les délégués du contrôleur financier.

Mots-clés : *Répertoire, Référence de prix, Administration publique, Evaluation.*

ABSTRACT

This article contributes to the debate on value for money in the management of public affairs. The objective of this paper is to determine the factors of the ineffectiveness of the directory of price references in the Beninese public administration. out of a sample of 120 people made up of executives and managers involved in developing the price reference directory, multivariate



analysis based on the logistic regression method was used for data processing and analysis. It emerges from this research that the directory of price references is generally effective. However, the annual updating of the price reference directory negatively influences the efficiency of the price reference directory and a fluctuation in market prices reduces the efficiency of the price reference directory. Likewise, the use of the price reference directory constitutes a constraint for the delegates of the financial controller.

Keywords: *Directory, Price reference, Public administration, Evaluation.*

INTRODUCTION

Considéré comme un outil précieux, non seulement pour les organes de contrôle, les gestionnaires de crédits, les acteurs de la chaîne de passation des marchés publics, mais également pour les fournisseurs de biens et prestations de services à l'Etat qui sont tenus de s'y conformer dans leurs offres (Wadagni, 2019), le répertoire des références de prix concerne les produits couramment utilisés par l'administration publique et définit des intervalles raisonnables de variation de prix à pratiquer par les fournisseurs de biens et services dans l'administration publique. Il n'est pas un document destiné à réguler les prix. Mais en dépit des progrès notés, l'esprit de la surfacturation et du contournement des règles et procédures subsistent encore. Il se traduit entre autres par le fractionnement des commandes publiques pour éviter d'atteindre les seuils rendant obligatoire la passation de marchés en bonne et due forme, l'organisation de faux appels à concurrence permettant au fournisseur unique propriétaire de sociétés ou établissements multiples d'obtenir les prix les plus forts acceptables au regard du répertoire (Wadagni, 2019), ainsi que la volonté d'échapper aux contraintes du répertoire en choisissant de commander des articles dont les spécifications n'y figurent pas, dans le but de la surfacturation. A cela s'ajoutent les procédures d'élaboration du répertoire des références de prix dont la fiabilité des prix serait remise en question à cause de la véracité des prix recensés par les enquêteurs sur le terrain et l'instabilité des prix sur les marchés. Au vu de la persistance de ces mauvaises pratiques et à l'instabilité des prix dans l'administration publique béninoise, il urge de s'interroger sur les facteurs d'inefficacité de ce répertoire. Ces faits stylisés



font appel à la question principale de recherche à savoir : quels sont les facteurs explicatifs de l'inefficacité du répertoire des références de prix dans l'administration publique béninoise? De manière spécifique il s'agit de s'interroger sur les questions suivantes : l'actualisation annuelle du répertoire des références de prix influe-t-elle son efficacité ? L'utilisation du répertoire des références de prix pour contrôler les prix des offres issues d'un appel d'offre est-elle une contrainte pour les délégués du contrôleur financier ?

La réponse à ces interrogations nous amène à formuler des objectifs de recherche. L'objectif recherché par cet article consiste à déterminer les facteurs de l'inefficacité du répertoire des références de prix dans l'administration publique béninoise. Spécifiquement, il s'agit dans un premier temps, d'apprécier l'influence de l'actualisation annuelle du répertoire des références de prix sur son efficacité et dans un second temps, d'analyser l'efficacité de l'utilisation du répertoire des références de prix pour le contrôle des prix des offres issues des appels d'offre par les délégués du contrôleur financier. La détermination des facteurs de l'inefficacité du répertoire des références de prix s'impose en ce sens qu'au départ l'objectif visé par ce dernier est de mettre fin aux actes de surfacturation, sources de gaspillage des ressources de l'Etat, et d'améliorer la qualité de la dépense publique, dans un contexte de décentralisation de l'initiative et du lancement des commandes publiques. Le présent article cherche à identifier les facteurs de l'inefficacité du répertoire des références de prix et sa capacité à optimiser les ressources financières dans l'administration publique béninoise. Il s'agit concrètement, de tester de façon empirique dans une approche quantitative (Thiéart, 2001), l'efficacité du répertoire des références de prix au Bénin ainsi que le degré de la maîtrise de l'utilisation des ressources financières dans l'administration publique béninoise. Le développement de cet article s'articule autour de quatre points essentiels. Le premier point traite de la revue de littérature (les faits stylisés et le répertoire des références de prix). Le deuxième point aborde les aspects théoriques de la recherche, la démarche méthodologique est étudiée au troisième point en mettant l'accent sur les données utilisées et le modèle empirique qui a servi de base pour les analyses. Enfin, le quatrième et dernier point présente les résultats de la



recherche empirique et les principales recommandations pour une amélioration du répertoire des références des prix.

1. REVUE DE LITTÉRATURE

1.1 Les faits stylisés

Depuis plusieurs décennies, la question des comportements dysfonctionnels et en particulier de la surfacturation fait l'objet d'un intérêt relativement soutenu. Un comportement dysfonctionnel peut être analysé comme un comportement anormal effectué par des employés et qui cause ou qui a le potentiel de causer des dégâts matériels, psychologiques et financiers pour l'organisation. La surfacturation, le contournement des règles, le fractionnement des commandes et l'organisation de faux appels à concurrence permettant au fournisseur unique propriétaire de sociétés ou établissements multiples d'obtenir les prix les plus forts acceptables au regard du répertoire, constituent des facteurs explicatifs des comportements dysfonctionnels. Les comportements dysfonctionnels peuvent s'analyser de deux manières : les comportements dysfonctionnels involontaires et volontaires. Ces derniers sont intentionnels et engendrent des conséquences néfastes telles que les coûts cachés (Savall, 1978). C'est le cas de la surfacturation qui constitue une facturation excessive, l'envoi d'une facture dont le montant est supérieur à ce que vaut réellement la prestation. La surfacturation, également appelée "surcharging", fait référence à l'application par le commerçant ou les fournisseurs de frais supplémentaires liés à l'utilisation de certains instruments de paiement (Edgar, Dunn & Company, 2010). Pour Eyebiyi (2014), l'absence d'archivage, la pratique de rétro commissions, le clientélisme et le favoritisme dans l'attribution des contrats, l'absence de traçabilité des procédures, les violations des référentiels des prix au moyen de diverses surfacturations et autres abus de certaines autorités contractantes rendent également l'attribution des marchés publics très sujette à caution. Dans les administrations publiques, ces pratiques s'observent lors des contrats conclus à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs (collectivités publiques : Etat, collectivités territoriales et entreprises publiques locales notamment) et des personnes publiques ou privées et qui répondent aux besoins de ces pouvoirs



adjudicateurs en matière de fournitures, services et travaux. Ces pratiques occasionnent d'énormes gaspillages de ressources financières et ne favorisent pas une optimisation des ressources de l'Etat. Herrbach (2001) qualifie ces comportements comme des manquements à gravité faible et orientés vers l'organisation ou vers les collègues aux normes organisationnelles. Cette clarification s'appuie sur le modèle classificatoire des comportements fonctionnels et dysfonctionnels de Robinson et Bennett (1995) et de Raelin (1994). Il distingue quatre types de comportements dysfonctionnels : les comportements de contre productivité (la réduction de la qualité, le ralentissement du travail, le gaspillage des ressources, venir travailler trop tard, prétendre être malade et ne pas aller au travail, faire des travaux pour soi-même au travail, utiliser les ressources de l'organisation pour soi-même), les comportements dysfonctionnels de propriété qui regroupent des actes contre les biens et les actifs de l'organisation, notamment le mensonge, le vol, les pots de vin, les dysfonctionnements politiques (favoritisme, ragots, dénigrement, compétitivité exacerbée) et les agressions personnelles (harcèlement, insultes, vol, remarques présomptueuses, répandre des rumeurs, conflits, comportement non contrôlé, agressivité, mobbing). Les auteurs empruntent deux directions d'analyses de ces comportements : la gravité (faible ou forte) et la destination (l'organisation ou l'individu). Ce modèle est emprunté par Herrbach (2001) pour examiner les comportements dysfonctionnels des auditeurs. Dans le cadre de cette recherche les comportements dysfonctionnels observés dans l'administration publique lors des contrats conclus à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs et des personnes publiques ou privées sont considérés comme des comportements dysfonctionnels politiques (Robinson et Bennett ; 1995) et (Raelin, 1994).

1.2. Le répertoire des références de prix.

Le répertoire des références de prix peut se définir comme un document élaboré par les autorités du Ministère de l'Economie et des Finances qui indique des intervalles raisonnables de variation de prix à pratiquer par les prestataires de biens et services dans les administrations publiques. Précieux instrument du chantier de l'assainissement des finances publiques, le répertoire des références de prix a apporté depuis lors, une contribution



remarquable à l'efficacité et à la synergie des organes de contrôle selon les autorités du Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'est révélé très utile aux acteurs de la chaîne des dépenses publiques qui doivent avoir une bonne idée des prix aussi bien pour les prévisions budgétaires que pour les commandes, ainsi qu'aux fournisseurs de biens et services et prestataires de services qui ont besoin de connaître les limites à ne pas dépasser pour leurs offres.

Pour le Bénin, ce répertoire concerne au moins huit mille (8.000) articles couramment utilisés dans les administrations publiques. Il n'est pas un document destiné à réguler les prix, mais il définit plutôt des intervalles raisonnables de variation des prix à pratiquer par les prestataires de biens et services. Pour chaque produit ou article, le répertoire indique un prix médian obtenu à partir des prix collectés généralement sur trois points de vente. La prise en compte des fluctuations éventuelles au niveau de la marge bénéficiaire et du délai de paiement a amené à définir un intervalle de variation délimité par une Borne Inférieure (BI) et une Borne Supérieure (BS). Toutefois, les prix approuvés par le Conseil des Ministres pour l'acquisition de divers produits s'imposent à ceux mentionnés dans le répertoire. Les prix proposés par le répertoire sont susceptibles d'être révisés semestriellement. Ainsi, avec la douzième édition du répertoire des références de prix, cinq catégories figurant dans la onzième édition (plomberie, béton et maçonnerie, électricité, menuiserie, carreaux-enduits-peintures) ont été regroupées et fusionnées en une seule catégorie dénommée "Génie civil-Génie électrique" pour permettre une meilleure lisibilité et éviter certains doublons et incohérences précédemment notés. La catégorie "Matériels informatiques et accessoires" a été revue en adaptant les spécifications techniques aux standards internationaux et en identifiant des profils adaptés selon l'utilisateur. A partir de la gestion 2019, le choix pour l'acquisition d'un matériel informatique doit tenir compte donc de l'utilisateur final. Pour pouvoir être retenu, le prix proposé par le prestataire ou le fournisseur de biens ne saurait excéder la borne supérieure. Les prix mentionnés dans le répertoire sont Toutes Taxes Comprises (TTC) pour les produits assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Et Hors Taxes (HT) pour les produits exonérés de la TVA. Lorsque l'article à acquérir par l'administration ne figure pas dans le présent répertoire, le prix TTC à adopter est le prix courant obtenu sur le marché majoré de 25 à 30% après autorisation du contrôleur financier.



1.2.1. Notion de référence de prix

La référence de prix est le prix utilisé comme une norme par un individu pour apprécier le prix d'un produit. On utilise parfois l'expression de « prix d'ancrage ». Il peut s'agir du prix d'un autre bien ou simplement d'une valeur préalablement mémorisée par l'individu. Jordan(2002) en observant une pluralité des définitions affirme que les consommateurs ont toujours exprimé un jugement tels que : « ce produit est trop cher ou trop bon marché par rapport à... » cela suppose que le consommateur possède donc un point de référence pour évaluer une offre qui a souvent été assimilée à la notion de juste prix voisine de celle du prix de référence. La référence de prix apparaît alors comme un concept polymorphe qui accroît les difficultés d'opérationnalisation et de prédictibilité des modèles » (Jordan, 2002). Dans les analyses opérées par le consommateur avec la référence de prix, sont jugés, l'acceptabilité du prix proposé et, au-delà, la crédibilité du vendeur. Pour Desmet et Zollinger (1997) si le décideur, dans son choix du prix de vente, s'écarte trop du prix de référence, il peut introduire un trouble dans le jugement du consommateur. Krishna et al. (1991) pense qu'au-delà des prix passés ou présents, l'ampleur, la fréquence et la régularité des programmes de réduction de prix influencent les prix de référence, et donc l'efficacité des promotions. En collectant la mémorisation des prix au point de vente directement après l'achat, Dickson et Sawyer (1990) ont montré que l'attention accordée à l'information prix, la connaissance des prix et la confiance dans les estimations fournies sont globalement très faibles contrairement à une opinion répandue dans l'approche consommateur. »

2. LES ASSISES THEORIQUES DE LA RECHERCHE

Cette partie de l'étude aborde les théories qui sont mobilisées et qui soutiennent la thématique traitée. Il s'agit de la théorie de la nouvelle gestion publique, la théorie des contrats et la théorie néo-institutionnelle.

2.1. La nouvelle gestion publique : Implications du changement de paradigme sur le système traditionnel de gestion des affaires publiques.



Le nouveau système de gestion des affaires publiques, ledit New Public Management, s'inscrit dans un contexte d'amélioration des pratiques traditionnelles dans la gouvernance des actions dans les administrations publiques. Si dans le système traditionnel, la perspective était celle du développement, le nouveau système opère par contre dans une perspective de crise, voire de fin du développement. De ce fait, la planification à long terme, notamment la planification du développement n'est plus d'actualité. Le système est obligé de gérer à plus court terme, de manière plus pragmatique, et souvent également de manière réactive. Pour la plupart, il s'agit maintenant pour ce système de résoudre les problèmes engendrés par le développement industriel, que ce soient des problèmes économiques (déflation, désindustrialisation, etc.), sociaux (crise de l'Etat-providence, perte de l'emploi, chômage, santé publique), écologiques (notamment des problèmes d'écologie globale), et culturels (fragmentation, individualisme, fondamentalisme, etc.). L'approche des affaires publiques par le "command and control" est remplacée par des politiques facilitatrices qui ne s'appuient plus sur la force de la planification étatique et rationnelle, mais sur les forces ambiantes, dont notamment les forces du marché et des humains. En effet, ces derniers sont de plus en plus appelés à contribuer à la gestion des affaires publiques autrement que par la légitimation des actes politiques et administratifs, et financés au moyen des impôts. Ainsi, émerge graduellement un nouveau système de gestion des affaires publiques. Tout logiquement, dans ce nouveau système, les citoyens ne sont plus simplement des "soldats", mais également des participants, qui revendiquent désormais d'être traités autrement que comme des simples administrés ou assujettis. Si cette perspective de la fin du développement industriel permet de comprendre les fonctions principales du nouveau système de gestion (collectif) des affaires publiques qui se dessinent à l'horizon, le processus de la globalisation nous aide à identifier les pressions concrètes et immédiates qui font en sorte que le système traditionnel de gestion des affaires publiques doit inéluctablement se transformer. Ce qui nous conduit inéluctablement vers la nouvelle gestion publique ou le New Public Management.

2.1.1. Définition et objectif de la nouvelle gestion publique.



Selon Pesqueux (2006, 2008), parler de « New Public Management » comme on le fait aujourd'hui au lieu de nouveau management public, c'est indiquer une bifurcation par rapport au management public stricto sensu dont, avec Bartoli (1997), on rappelle la définition : « l'ensemble des processus de finalisation, d'organisation, d'animation et de contrôle des organisations publiques visant à développer leurs performances générales et à piloter leur évolution dans le respect de leur vocation ». Et pourtant, avec le management public, il s'agissait déjà, depuis la thématique de la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB), d'acter la prise en compte des catégories managériales dans le fonctionnement des administrations publiques en remplacement de la tradition administrative déclassée sur la base de l'argument péjoratif de la bureaucratie.

Qu'il s'agisse du normal ou du new, le management public poursuit un objectif d'efficacité. Il marque l'entrée des catégories d'une régulation organisationnelle dans les administrations publiques, régulation définie comme « un processus par lequel les actions anti organisationnelles sont contrées par des forces antagonistes assurant le maintien du système ou de l'organisation ». Ces forces antagonistes actent l'existence des tensions qui opèrent entre la dimension institutionnelle de l'administration (sa vocation à remplir des missions indiscutables et permanentes de service public) et une dimension managériale conduisant à questionner le fonctionnement des services publics au nom des enjeux de flexibilité et des conditions de travail. Cette discussion est marquée par l'introduction de logiques de compétitivité dans les services administratifs du fait de systèmes d'évaluation et d'incitation applicables aux administrations publiques comme à leurs fonctionnaires. L'autonomie alors accordée aux services publics tend à faire passer le rôle managérial des agents publics devant les objectifs politiques du fonctionnement des services administratifs par référence à une stratégie qui doit alors être formulée explicitement. Dans la perspective du management public, l'action publique doit considérer comme prioritaires les conditions de réussite de l'efficacité (cohérence gestionnaire) sans pour autant oublier le caractère public dans lequel s'inscrit cette action (cohérence politique). Cela suppose de réunir certaines conditions : la définition d'un objectif mesurable (et du résultat attendu à l'échéance), par référence à un moyen/long terme défini, pertinent, cohérent par rapport à la mission et à la vocation du service concerné, la cohérence des moyens engagés, l'évaluation de la satisfaction des citoyens,



l'identification des effets pervers, la coordination entre les différents services de l'État étant alors constitutifs du New Public Management. De manière spécifique, selon Pesqueux (2010), le nouveau management public vise les objectifs suivants :

- La gestion des agents publics qui repose sur des règles, des procédures et statuts constituant un référentiel pour les pratiques de GRH. Le New Public Management va mettre l'accent sur la notion de mérite, l'individualisation des rémunérations, l'appréciation du personnel sur la base des entretiens annuels d'évaluation.
- La gestion financière et comptable. Le New Public Management met l'accent sur le développement du contrôle de gestion avec des analyses en termes de «coûts – performances» des activités, en particulier avec une attention portée sur la réduction des effectifs (downsizing venant toucher et les effectifs en eux-mêmes en liaison avec les modes d'organisation).
- On ajoute aujourd'hui, dans une forme de débordement, par la prise en compte des thématiques débattues dans le cadre de la « responsabilité sociale de l'entreprise » (en particulier des attentes des « parties prenantes », du développement durable, etc.).

Le New Public Management va insister sur la programmation, la coordination, la contractualisation, l'évaluation des décisions (ex ante et ex post). Plus concrètement, il se caractérise par la mise en œuvre d'indicateurs d'activité, d'outils de gestion budgétaire et comptable, d'outils de mesure des coûts dans la perspective de répondre à trois logiques d'action : celle de l'efficacité socio-économique (les objectifs énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'Etat), celle de la qualité de service (les objectifs énoncent la qualité attendue du service rendu à l'utilisateur), celle de l'efficacité de gestion ou d'efficience (les objectifs énoncent, pour le contribuable, l'optimisation attendue dans l'utilisation des moyens employés en rapportant les produits ou l'activité obtenus des ressources consommées).

La performance résulte de l'alliance « efficacité – efficience » au regard d'un référentiel mais compte tenu de marges de manœuvre accordées aux administrations. Le New Public Management va conduire à redéfinir les modalités de l'action de la fonction publique, d'où ses conséquences en



termes de gestion des ressources humaines appliquées aux fonctionnaires, une révision des organigrammes, l'instauration d'un nouveau rapport « administration – politique », le politique s'instaurant alors dans la thématique du contrôle (comprendre « contrôle de gestion ») par un face à face ainsi établi entre fonctionnaires et parlementaires. Le projet du New Public Management est d'insuffler « l'esprit d'entreprise » dans l'appareil d'Etat en introduisant des logiques de marché dans son fonctionnement, perspective de la gouvernance privée comprise, c'est-à-dire en faisant comme si la concurrence qui est toujours citée comme étant fondatrice de l'efficacité du marché puisse tenir lieu de principe politique. Un tel projet s'est mis en place à partir de la décennie 80, d'abord en Grande-Bretagne, du fait des promesses politiques de réduire les impôts mais aussi du fait de la volonté de désengagement de l'Etat. Une troisième raison de son développement est apparue depuis avec la nécessité ressentie d'une plus grande responsabilité économique des services publics. Le New Public Management repose sur le fait de considérer l'aspect financier comme étant central et sur la volonté du « pouvoir central » de contrôler « à distance », d'où le slogan qui lui est propre et qui repose sur les trois « E » : « Economie », « Efficacité » et « Efficience » et du très « thatchérien » Best Value for Money érigé comme « cauchemar » bureaucratique adressé à la supposée rigidité des services publics. Un rôle particulier se trouve dévolu à l'Etat qui est de savoir comment organiser un Etat-minimal qui soit en même temps un Etat-organisateur et un Etat-stratège, en particulier des conditions de la fluidité du marché en appliquant les catégories à lui-même, le développement des entreprises étant considéré comme étant la preuve matérielle du développement des sociétés (son Welfare).

Avec le New Public Management, il y a donc passage du Welfare State à l'Etat-organisateur dont la flexibilité et l'efficacité sont alors considérées comme métonymiques de l'efficacité de la « société d'entreprises » dont il est considéré comme étant un des aspects. Les contours de l'Etat stratège ont été définis dans un rapport de 2004. Il y est acté la reconnaissance du fait que l'Etat n'est plus et n'a plus à être le seul détenteur de la légitimité politique, au moins du fait de la supranationalité d'organisations internationales (délégation de souveraineté à des entités telles que l'Union Européenne par exemple) et de l'existence d'entités telles que les Organisations Non Gouvernementales (ONG), entités, participant elles aussi



à la réalisation du « Bien Commun ». C'est ce qui conduit, du fait de l'indépendance de la justice, à l'injonction de placer les citoyens au cœur de l'action publique afin d'éviter le développement d'une société contentieuse, d'où l'appel à la disparition d'un Etat opérateur et à la transformation de l'Etat-providence en Etat régulateur. Les contours de l'Etat stratège vont se réclamer de la défense du temps « long », de la déconcentration en matière d'organisation. Les contours proposés à l'Etat-stratège sont alors les suivants : être visionnaire en concertation avec la société civile, être garant de l'intérêt général (services publics, régulation des activités, utilisation des fonds publics), assurer la cohésion sociale par une décision publique rationnelle et transparente, s'organiser pour atteindre ses objectifs (adaptation des structures administratives) et rendre l'initiative aux citoyens (démocratie participative).

Selon Pesqueux (2010), l'activité publique est considérée comme consistant principalement dans la fourniture de services. Elle comporte toutes les caractéristiques de l'activité de services à savoir : l'immatérialité de la prestation, la simultanéité de la production et de l'utilisation, le contact direct entre prestataire et utilisateur donc l'importance de l'individualisation de la relation « fonctionnaire – usager » et la participation de l'utilisateur à la production de la prestation.

2.2. La théorie des contrats

Au cours de ces dernières décennies, l'attention portée par les praticiens et les théoriciens en gestion sur la notion de confiance dans le gouvernement des organisations, est la base d'importantes innovations managériales, tendant au renouvellement de la théorie contractuelle. Selon Coriat et Weinstein (2010), la théorie contractuelle, offre une vision assez juridique des rapports économiques. La théorie des contrats considère une organisation comme un « nœud » de contrats, établissant des relations de coopération entre les agents fondés sur la confiance. Mais cette coopération est une fiction dans la mesure où, les contrats sont imparfaits et exposent les coopérants aux risques contractuels tels que l'aléa moral et l'anti sélection que la théorie contractuelle considère comme les principaux dysfonctionnements du jeu de coopération affectant la performance de



l'organisation. L'anti sélection est le risque qui se manifeste avant la conclusion du contrat. Il se caractérise par le refus de voir l'autre partie conclure le contrat à cause du doute élevé ou de l'incertitude. Le marché des voitures d'occasion développé par Akerlof (1970) est ici typique. C'est un marché sur lequel seul le vendeur connaît la véritable qualité du véhicule avant de signer le contrat de vente. L'aléa moral quant à lui, se manifeste au moment de l'exécution du contrat. C'est un risque par lequel, l'une des parties contractantes cache ou falsifie l'information et donc ne respecte pas les termes du contrat. Dans cette situation, on parle d'action cachée Adouka et al. (2015). Ces risques résultent des comportements opportunistes inhérents au contrat imparfait. Ils affectent la coopération sans la rompre. Dans ces conditions se pose un problème de déficit d'informations qui peut être source de comportements dysfonctionnels. Mais malgré ce déficit, les organisations fonctionnent. La question est de savoir si ce fonctionnement est possible, quel niveau de performance l'organisation peut-elle atteindre dans une telle situation?

L'élaboration du répertoire des références de prix repose à priori sur un contrat entre l'Etat et ses prestataires de services. Il vise à proposer l'intervalle dans lequel doit se situer les prix pratiqués par les prestataires dans l'exécution des offres à l'Etat. Son efficacité dépend de la qualité de la coopération entre ces acteurs. L'objectif du répertoire des références de prix est d'amener les prestataires à pratiquer un prix juste et à lutter contre les gaspillages de ressources à travers les surfacturations et toutes autres formes de pratiques visant à entraîner la contre-performance des actions de l'Etat.

2.3. La théorie néo-institutionnelle

Le modèle utilisé par Simons (1990) est né dans une logique contingente. A partir des années 90, l'auteur change progressivement de méthodologie et surtout de posture épistémologique. «Les travaux de R.L. Simons (1990) insistent sur le fait que ce qui s'avère déterminant pour les systèmes de contrôle demeure la répartition de l'intensité de l'attention des dirigeants dans ces systèmes bien plus que leur coïncidence ou la coïncidence de leurs attributs avec un modèle stratégique » (Kuszla, 2005). La contingence n'est pas tant l'élément qui est étudié ici mais plutôt l'utilisation que les dirigeants font des outils de contrôle selon leur perception et leur



interprétation des incertitudes stratégiques. En suivant plusieurs chercheurs qui ont rejeté les hypothèses sur lesquelles repose le courant de la contingence fonctionnaliste, Kuszla, (2005), Chenhall, (2003) et Simons (1990) vont opter pour une approche plus interprétative. Ils considèrent que les systèmes de gestion ne conduisent pas nécessairement à une amélioration de la performance mais qu'ils peuvent être utilisés à des fins politiques Chenhall, (2003). L'usage des systèmes de comptabilité et de gestion permet aux dirigeants d'exercer leur influence. Pour Hopwood (1983 ; 1987), la comptabilité est porteuse de plusieurs formes de pouvoir, elle discipline les individus, elle permet le contrôle et elle est source d'influence.

La théorie de la contingence postule que la comptabilité et le contrôle de gestion sont façonnés par l'environnement, mais pour Hopwood (1987), ils peuvent en retour influencer leur contexte. Ainsi la comptabilité donne la visibilité, mais surtout elle éclaire plus particulièrement certains aspects du fonctionnement de l'entreprise (Miller et O'Leary, 1987). Elle oriente l'attention sur des éléments spécifiques plutôt que de simplement « rendre compte ». Le système de répertoire des références de prix s'assimile à un système de contrôle mise en place par l'Etat par l'intermédiaire du ministère de l'économie et des finances pour s'assurer de la justesse des prix pratiqués par ses prestataires. Son usage permet à l'Etat d'exercer une influence sur ses prestataires. Son utilisation peut ne pas conduire forcément à l'amélioration de la performance souhaitée mais permet à l'Etat de discipliner les prestataires, de les contrôler et de les influencer. Il peut être considéré aussi comme un outil politique et être façonné par l'environnement (politique, économique et social).

3. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

La méthodologie consiste à décrire le cheminement qui conduit aux résultats de la recherche. Elle permet d'établir la relation entre la partie théorique et empirique d'une part et justifie le degré de fiabilité des résultats d'autre part. Notre recherche porte sur l'administration publique béninoise et vise à évaluer l'efficacité du répertoire des références de prix dans ces dernières. Dans une première étape, il nous faut exposer les variables sur



lesquelles portent l'étude, dans une deuxième étape, nous avons clarifié l'échantillon de l'étude et enfin la troisième étape explique le modèle d'analyse des résultats.

3.1. Positionnement épistémologique et les variables de la recherche

Cette recherche s'inscrit dans la posture positiviste. Selon cette posture, la production de la connaissance est fondée sur l'observation d'une réalité extérieure et possédant une existence autonome. Elle repose sur une démarche empirique et sur la méthode hypothético-déductive. Notre étude vise à identifier les déterminants de l'inefficacité des références du prix dans l'administration publique béninoise. Pour ce faire, nous avons collecté les données et les avons analysées. Pour la présente étude, deux principales variables sont à opérationnaliser. Il s'agit de la variable indépendante « inefficacité du répertoire des références de prix » et les variables dépendantes « fluctuation des prix des articles sur le marché », « périodicité d'actualisation du répertoire des prix de référence », « prix des offres issues d'un appel d'offre ».

3.1.1. Clarification de l'échantillon de l'étude

Les données sur lesquelles porte la présente étude sont collectées à l'aide de questionnaires administrés librement et de façon guidée selon le niveau de compréhension du répondant. Notre échantillon est constitué des cadres et responsables impliqués dans l'élaboration du répertoire des références de prix et dans le processus de passation des marchés publics dans l'administration publique béninoise à savoir : les agents du contrôleur financier, les agents de l'institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), les personnes ressources (prestataires), les agents de la Direction de l'Informatique et du Pré-archivage (DIP), certaines directions techniques des autres ministères (Cadre de vie, Santé, Transport.....) et les cadres du contrôle financier de l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI) de la présidence de la république. Nous avons voulu enquêter un plus grand nombre de personnes mais compte tenu de la disponibilité des personnes constituant notre échantillon d'étude, cent vingt 120 questionnaires ont été partagés. Au nombre de ces répondants,



nous avons reçu cent trois 103 réponses. Finalement la taille de notre échantillon est constituée de 103 répondants.

3.1.2. Choix et justification des variables explicatives.

Lors des entretiens effectués auprès des acteurs impliqués dans l'élaboration du répertoire des références de prix à savoir : les agents du contrôleur financier ; les agents de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ; Les personnes ressources (prestataires) ; les agents de la DIP (Direction de l'informatique et du pré-archivage) ; Certaines directions techniques des autres ministères (Cadre de vie, Santé, Transport.....) et les cadres du contrôleur financier de l'Agence des Services et systèmes d'information (ASSI) de la présidence de la république, la périodicité d'actualisation du répertoire des prix de référence (actualisation annuelle), la Fluctuation des prix des articles constatés au cours d'une période sur le marché et les prix des offres issus d'un appel d'offre dans le code des passations des marchés publics sont des paramètres qui pourraient réduire l'efficacité du répertoire des références du prix . C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à ces variables pour voir leurs influences sur l'efficacité du répertoire des références du prix.

3.1.3. Actualisation annuelle du répertoire des références du prix

Dans le cadre de la présente recherche, l'actualisation est considérée comme un mode de variation du prix. Elle permet de faire évoluer le prix initial fixé dans l'offre, pour tenir compte des variations économiques survenues entre la date de fixation de ce prix et la date de commencement d'exécution des prestations. Il s'agit de réinitialiser le prix qui avait été fixé dans le marché lorsqu'un délai de plus de trois mois s'est écoulé entre la date à laquelle le candidat retenu avait fixé son prix dans l'offre et la date du début d'exécution des prestations. L'actualisation transforme le prix ferme initial en un nouveau prix ferme. Elle compense un décalage (qui n'est pas toujours un retard) entre la date de fixation du prix et le début d'exécution. La révision doit favoriser la compensation des variations de prix tout au long de l'exécution du marché. Plus de 80% des acteurs impliqués dans l'élaboration du répertoire des références du prix au Bénin estiment qu'une actualisation annuelle du répertoire des références du prix peut réduire son efficacité. Il serait donc préférable d'actualiser périodiquement le répertoire



des références du prix afin de prendre en compte toutes les variations des prix des articles constatés sur le marché. C'est ainsi que la périodicité d'actualisation du répertoire des références du prix (actualisation annuelle) constitue l'une de nos variables d'étude afin de mesurer le véritable effet de cette dernière sur le répertoire des références du prix.

3.1.4. Les prix des offres issus d'un appel d'offre dans le code des passations des marchés publics

Selon le Bénin, un appel d'offre est une procédure à l'issue de laquelle l'autorité contractante choisit l'offre conforme aux spécifications techniques et administratives et évalue la moins –disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification (Loi N°2009-02 du Août 2009). **Selon le Burkina Faso**, l'appel d'offre ouvert est la procédure par laquelle l'autorité contractante choisit l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères préalablement portés à la connaissance des candidats dans le dossier d'appel d'offre. L'appel d'offre ouvert peut comporter trois variantes : l'appel d'offre ouvert direct, l'appel d'offre ouvert en deux étapes ; l'appel d'offre ouvert précédé d'une pré-qualification.

L'appel d'offre est dit restreint lorsque seuls peuvent remettre des offres, les candidats que l'autorité contractante a décidé de consulter (Décret N°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 Avril 2008, consolidé en 2016). Pour le Tchad, l'appel d'offre comporte l'attribution du marché sans négociation à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse compte tenu notamment du prix des prestations , des charges récurrentes entraînées par leur utilisation ou leur exploitation, de leur valeur technique, du délai d'exécution, des qualités esthétiques et fonctionnelles, de la rentabilité, de l'intégration à l'économie nationale et des garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats (Décret N°503/PR/PM/SGG/2003). Les délégués du contrôleur financier (DCF) ont des difficultés dans l'utilisation du répertoire des références du prix pour contrôler les prix des offres issus d'un appel d'offre dans le code des passations des marchés publics. Selon le code des passations des marchés publics, lorsque l'offre la moins disante est sélectionnée, les DCF se retrouvent dans l'incapacité de remettre en cause les prix fixés par le moins disant. Parfois ils constatent une hausse des prix



fixés par rapport à ceux mentionnés dans le répertoire des références du prix. C'est dans cette logique que les prix des offres issus d'un appel d'offre font partir des variables qui peuvent agir sur l'efficacité du répertoire des références du prix.

3.1.5. La Fluctuation des prix des articles

L'étude des variations du prix occupe une place centrale dans l'analyse des conditions macro-économiques. En effet, les variations de prix se rapportent au phénomène d'inflation dont la canalisation est l'un des objectifs fondamentaux de tout pays en matière de politique économique. L'inflation ou la déflation est omniprésente dans la vie économique contemporaine. Parfois au cours d'une période donnée de l'année, on constate une variation des prix des articles, ce qui n'est pas toute fois mentionnée dans le répertoire des références du prix à raison d'une actualisation annuelle du répertoire des références du prix. Ceci constitue un paramètre qui peut compromettre l'efficacité du répertoire des références du prix.

3.1.6. Justification du modèle empirique d'analyse des données (Choix du modèle logit).

Cette phase est consacrée à l'élaboration du modèle empirique d'analyse des données afin de trouver les facteurs qui constituent une contrainte à l'efficacité du répertoire des références du prix. Pour y parvenir, l'analyse multi variable basée sur la méthode de la régression logistique a été utilisée. Le choix de ce modèle se justifie par le caractère binaire de la variable dépendante. En effet, le modèle logit, est un modèle statistique utilisé lorsque la variable dépendante est de nature qualitative et ne peut prendre que deux modalités (variable dichotomique). Il s'agit alors généralement d'expliquer la survenue ou non d'un événement. Considérons un échantillon de N individus indicés $i = 1, \dots, N$. Pour chaque individu, on observe si un certain événement s'est réalisé et l'on note y_i la variable codée associée à l'événement. On pose, $\forall i \in [1, N]$:



$$y = \begin{cases} 1 & \text{si l'événement s'est réalisé pour l'individu } i \\ 0 & \text{si l'événement ne s'est pas réalisé pour l'individu } i \end{cases}$$

On remarque ici le choix du codage (0 ; 1) qui est traditionnellement retenu pour le modèle dichotomique (logit). Celui-ci permet de définir la probabilité de survenue de l'événement. L'objectif de ce modèle logit consiste alors à expliquer la survenue de l'événement considéré en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observées pour les individus de l'échantillon. Comme nous le verrons par la suite, on cherche dans ce modèle, à spécifier la probabilité d'apparition de cet événement. Le modèle logit admet pour variable expliquée, non pas un codage quantitatif associé à la réalisation d'un événement, mais la probabilité d'apparition de cet événement, conditionnellement aux variables exogènes. Cette méthode est très utilisée en sciences économiques et de gestion et permet d'étudier les phénomènes très variés. Par exemple, Vincent (2006) a utilisé le modèle de la régression logistique pour étudier les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002. Il produit un article dans lequel il étudie les facteurs de la longévité des parlementaires français sur une longue période. La longévité est appréhendée au travers de la succession des réélections. De même, Nzongang, et al. ont travaillé sur les déterminants des impayés dans les institutions de micro finances en zone urbaine au Cameroun. A cet effet, une analyse de régression logistique a été utilisée sur des données recueillies sur un échantillon de 603 dossiers de crédits accordés aux mutualistes pour montrer que les facteurs liés aux emprunteuses (âge et la disposition d'un revenu complémentaire) et à l'institution (montant du crédit, durée du crédit et les visites des agents de crédits pendant la période de remboursement) déterminent la situation d'impayés des femmes dans cette institution. La variable dépendante étudiée est l'état d'impayés qui est de nature qualitative. Elle prend la valeur 1 si les traites ont été remboursées et 0 si non. Ce modèle est donc bien adapté à notre étude et permet de faire ressortir les déterminants qui pourront expliquer l'inefficacité du répertoire des références du prix dans l'administration publique béninoise. Ainsi, le modèle logit simplifié se présente comme suit :

$$\text{Ln} \left(\frac{P(y_i=1)}{1-P(y_i=1)} \right) = \beta_0 + \beta_i X_i + \mu_i$$



Avec β_0 la constante, β_i les paramètres associés à chaque variable explicative, μ_i les thèmes d'erreurs, X_i les variables explicatives et $P(\mathbf{y}_i = 1)$ la probabilité de réalisation de la variable à expliquer sachant X_i .

Dans notre cas d'étude, le phénomène à étudier est l'efficacité du répertoire des références de prix au Bénin. Ce phénomène est de nature qualitative à caractère binaire. Il s'agit d'expliquer l'efficacité ou non du répertoire des références du prix au Bénin. Il convient alors d'estimer le modèle logit afin de déceler avec certitude les véritables variables qui réduisent l'efficacité du répertoire des prix de références au Bénin. En dichotomisant, nous avons transformé la variable dépendante \mathbf{y}_i « efficacité du répertoire des références du prix » en variable binaire qui prend la valeur : $\forall i \in [1, N]$

$$\mathbf{y}_i = \begin{cases} 1 & \text{si le répertoire des prix des références est efficace selon l'individu } i \\ 0 & \text{Sinon} \end{cases}$$

3.1.7. Principe d'interprétation des résultats et test de validation du modèle

Le modèle de régression logistique fournit pour chaque modalité des variables indépendantes introduites dans l'équation, une probabilité $P > |z|$ qui indique la significativité du paramètre relatif à la modalité considérée lorsque cette probabilité est inférieure à 5%. Ainsi, il existe un lien statistiquement significatif entre les modalités des variables et celle de la modalité de référence de la variable dépendante. Toutefois la valeur du coefficient significatif n'est pas interprétable. Seul le signe fait l'objet d'interprétation et lorsqu'il est positif, on dit que la modalité en question a une influence positive sur la variable à expliquer par rapport à sa modalité de référence. Dans le cas contraire, on dit qu'elle a une influence négative sur la modalité de référence de la variable dépendante.

Lroc : La fonction d'efficacité du récepteur, plus fréquemment désignée sous le terme courbe ROC de l'anglais "receiver operating characteristic" est une mesure de la performance d'un classificateur binaire. Graphiquement, on représente souvent la mesure ROC sous la



forme d'une courbe qui donne le taux de vrais positifs (fraction des positifs qui sont effectivement détectés) en fonction du taux de faux positifs (fraction des négatifs qui sont incorrectement détectés). Elle permet aussi d'apprécier le pouvoir prédictif de la variable à expliquer.

LR text : Permet d'apprécier globalement la qualité du modèle estimé. Pour cela on pose l'hypothèse H_0 selon laquelle le modèle n'est pas globalement bon contre l'hypothèse H_1 selon laquelle le modèle est globalement bon. Si la $(\text{prob} > \text{chi}^2) < 0,05$, l'hypothèse H_0 est rejetée, ce qui signifie que le modèle est globalement bon.

4. RESULTATS DE LA RECHERCHE EMPIRIQUE ET LEURS ANALYSES.

4.1. Estimation Du Modele Logit

Dans le cadre de l'élaboration du modèle empirique d'analyse afin de trouver les facteurs qui constituent une contrainte à l'efficacité du répertoire des références de prix, l'analyse multi variée basée sur la méthode de la régression logistique a été utilisée. Le tableau ci-dessous présente le résultat du modèle logit.

Tableau 1 : Présentation du résultat du modèle logit

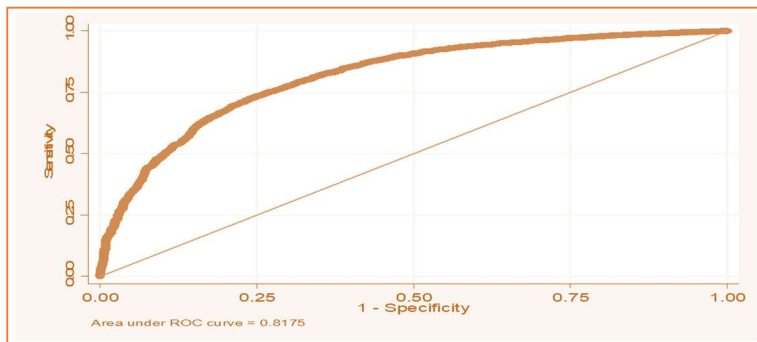


log likelihood = -4311.1165		Prob > chi2 = 0.0000			
		Pseudo R2 = 0.0542			
Efficacit_RPR	Cof.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
Fluctuation_des_prix	-.5255053	.0526758	-9.98	0.000	-.6287479 - .4222627
Actualisation_Annuelle	-.2195598	.0183397	-11.97	0.000	-.2555049 - .1836147
Prix_desoffres_issues_dunappel	-.0768137	.0059455	-12.92	0.000	-.0884666 - .0651608
_cons	2.87314	.1087251	26.43	0.000	2.660043 3.086238

Source du tableau : Modèle obtenu du logiciel stata (2019)

D'après les résultats d'estimation contenus dans le tableau ci-dessus, on remarque que la $prob> k\chi^2 = 0,0000 < 0,05$. L'hypothèse H_0 est rejetée et on conclut que le modèle est globalement bon. Ce qui signifie que le **répertoire des références des prix est globalement efficace**.

4.1.1. Courbe de roc



L'aire de la courbe de ROC (0,8175) tend vers la prédiction parfaite qui est 1. Donc notre modèle est acceptable.



4.2. ANALYSE DES RESULTATS D'ESTIMATIONS

Au regard de l'estimation du modèle logit, tous les paramètres estimés sont significatifs au seuil de 5%. Il est à noter que :

- ✓ une actualisation annuelle du répertoire des prix de référence influe négativement l'efficacité du répertoire des références de prix. Ce résultat s'explique par le fait qu'au cours d'une année donnée, le prix de certains articles subit une inflation. Cette problématique compromet l'efficacité du répertoire des prix de référence. Le prix du marché devient supérieur au prix contenu dans le répertoire des références de prix. Cette inflation va s'en accentuer lorsqu'on va constater une variation du prix des articles plusieurs fois sur le marché.
- ✓ une fluctuation des prix sur le marché réduit l'efficacité du répertoire des références de prix. Cela se justifie par le fait que le prix de l'article sur le marché sort de la fourchette indiquée par le répertoire des références de prix (Borne Inférieure, Borne Supérieure).
- ✓ l'utilisation de répertoire des références de prix pour contrôler les prix des offres issues d'un appel d'offre dans le cadre des passations des marchés publics constitue une contrainte pour les délégués du contrôleur financier. Cette difficulté réside dans le fait qu'on se base sur l'offre le moins disant. Cela empêche la prise en compte du détail des prix unitaires du répertoire des références de prix. Certaines offres ne tiennent pas compte du répertoire des références de prix et sont malgré cela moins disant.

4.3. Implication managériale dans le cadre de la recherche d'une efficacité optimale du répertoire des prix de référence.

Pour apprécier l'efficacité du répertoire des références de prix, il est utile de rappeler qu'il n'est pas un document de réglementation ou de régulation des prix, mais juste un outil dont le bon usage devrait contribuer à instaurer une discipline des prix et à préserver la qualité de la dépense publique. Une discipline des prix qui permet à l'Etat d'acheter au prix juste, ou à défaut



justifiable. La qualité de la dépense publique qui intègre non seulement son utilité pour les administrations publiques, mais également la bonne qualité des articles choisis. L'efficacité optimale du répertoire des références de prix ne saurait être atteinte, tant que subsistent le contournement des procédures et autres pratiques peu orthodoxes visant à faire constamment recours aux commandes d'articles non répertoriés. C'est pourquoi il est impératif de restaurer l'éthique au sein des organes de contrôle, des cellules de passation des marchés publics, bref de toute la chaîne des dépenses publiques où doivent absolument prévaloir le professionnalisme, l'objectivité et l'intégrité. Le répertoire des références de prix est à l'épreuve de nombreux défis, qui ne pourront être relevés que lorsque les conditions ci-dessous sont remplies :

- les initiateurs de la dépense publique veilleront à ce que l'on ne commande que des biens utiles et présentant le meilleur rapport qualité/prix, en vue de l'atteinte des objectifs assignés à leurs structures respectives, dans le respect strict des dispositions en vigueur ;
- veiller à une actualisation dynamique du répertoire des références de prix (au moins deux ou trois fois dans l'année) afin de gérer au mieux les problèmes de fluctuation des prix sur le marché ;
- réduire le volume du répertoire des références de prix en supprimant les articles qui ne sont pas souvent commandés et en privilégiant les articles nécessaires et indispensables pour les administrations ;
- le répertoire des références de prix ne doit pas être un document sur papier mais plutôt sur web afin de veiller à son actualisation permanente ;
- veiller à ce que l'utilisation du répertoire des références de prix ne soit considérée comme une contrainte dans le cadre de son application aux commandes publiques des marchés publics ;
- mettre en place une équipe qui sera chargée de centraliser les prix périodiquement en vue d'une bonne actualisation du répertoire des prix de référence ;
- les spécialistes en marché public doivent assurer une conformité entre les prix du répertoire et ceux fixés par les prestataires de services lors d'un appel d'offre ;



- veiller à ce que certains gestionnaires de crédits et autres responsables impliqués dans l'élaboration des plans de passation des marchés publics tiennent souvent compte du répertoire des références de prix, car à l'évaluation des offres, les prix de certains produits se trouvent souvent au-dessous des montants obtenus en application des prix dudit répertoire.
- prôner la sincérité des prévisions des ressources et charges de l'Etat, le renforcement de l'efficacité de la dépense publique et la mesure de performance de l'action publique.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'efficacité du répertoire des références de prix dans les administrations publiques en République du Bénin. La démarche méthodologique basée sur une démarche empirique et sur la méthode hypothético-déductive appuyée par l'analyse multi variée basée sur la méthode de la régression logistique révèle que le répertoire des références de prix est globalement efficace. Les résultats issus de ces travaux font savoir qu'une actualisation annuelle du répertoire des prix de référence influe négativement l'efficacité du répertoire des références de prix ; une fluctuation des prix sur le marché réduit l'efficacité du répertoire des références de prix ainsi qu'une utilisation de répertoire des références de prix pour contrôler les prix des offres issues d'un appel d'offre dans le cadre des passations des marchés publics constitue une contrainte pour les délégués du contrôleur financier. L'efficacité optimale du répertoire des références de prix ne saurait être atteinte, tant que subsisteront le contournement des procédures et autres pratiques peu orthodoxes visant à faire constamment recours aux commandes d'articles non répertoriés. C'est pourquoi cette étude évoque des suggestions à l'endroit de toute la chaîne des dépenses publiques. Les initiateurs de la dépense publique veilleront ainsi, à ce que l'on ne commande que des biens utiles et présentant le meilleur rapport qualité/prix, eu vue de l'atteinte des objectifs assignés à leurs structures respectives, dans le respect strict des dispositions en vigueur. Ils veilleront aussi à une actualisation dynamique du répertoire des références de prix (au moins deux ou trois fois dans l'année) afin de gérer au mieux les problèmes de fluctuation des prix sur le marché. Réduire le



volume du répertoire des références de prix en supprimant les articles qui ne sont pas souvent commandés et en privilégiant les articles nécessaires et indispensables pour les administrations publiques. Le répertoire des références de prix ne doit pas être un document sur papier mais plutôt sur web afin de veiller à son actualisation permanente. Cette étude n'est pas sans limite. Notre souhait est d'impliquer dans cette recherche tous les acteurs qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le processus d'élaboration du répertoire des références de prix et dans la chaîne des dépenses publiques en générale. Par ailleurs, cette étude n'a pas pris en compte les aspects politiques qui peuvent remettre en cause la bonne application du répertoire des références de prix et donc son efficacité.

REFERENCES

1. Abernethy M.A. and W.F. Chua (1996) "*A Field Study of Control System Redesign : The Impact of Institutional*
2. Adouka L. et al. (2015) « Décision bancaire sous asymétrie informationnelle... », *Revue Chercheur Economique*, N°04, p. 30.
3. AKERLOF (G. (1970), « The market for lemons: quality uncertainty and the market mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 84, n° 3, p. 488-500.
4. A. Bartoli (1997), « Le management des organisations publiques », Dunod, Paris.
5. Chenhall, R.H. (2003). « *Management control systems design within its organizational context: findings from contingency-based research and directions for the future* ». *Accounting, Organizations and Society*, 28 (2-3), 127-168.
6. Chevalier-Kuszla C. (2005) « *Robert L. Simons : pour une théorie générale du contrôle des organisations complexes ?* » in Bouquin H (2005) *Les grands auteurs en Contrôle de gestion*. Colombelles. P. 217-234.
7. Coriat et Weinstein (2010), « les théories de la firme entre contrats et compétence », *revue d économie industriel* 129 130.
8. Dickson, Peter R. and Alan G. Sawyer (1990), "*The Price Knowledge and Search of Supermarket Shoppers*," *Journal of Marketing*, 54, July, 42-53.



9. Dikson et Sawyer, (1990) « The price knowledge and search of supermarket Shoppers »
10. DiMaggio P.J. et Powell W.W. (1983), « *The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields* », American Sociological Review Vol. 48: 147 – 160
11. Edgar, Dunn & Company (2010) « *Projet d'instauration d'une "surfacturation" en France* » Etude d'impact
12. Elieth Eyebiyi (2014). « *Aperçu sur l'état de la corruption et de l'anti-corruption dans l'espace communal au Benin.* »
13. Friedland R., Alford R.R. (1991), « *Bringing society back* » In Symbols, practices, and institutional contradictions. *The new institutionalism in organizational analysis* (Eds, Powell W.W. et Di Maggio P.J.), University of Chicago Press, Chigago.
14. Herrbach Olivier (2001), « *Audit Quality, Auditor Behavior and Psychological Contract.* » The European Accounting Review, 10, 787 – 802.
15. Hopwood, A.G. (1983) « *On Trying to Study Accounting in the Contexts in Which It Operates.* » Accounting, Organizations and Society, Vol. 8, No. 2/3, pp. 287-305.
16. Jordan Hamelin, (2002) « la formation du prix de référence futur : déterminants et effets temporels : une application au contexte de baisse de prix »
17. Loi n°2009-02 d'août 2009 portant code des marchés publics et les délégations de service public en République du Bénin.
18. Meyer J.W., Rowan B. (1977), « *Institutionalized organizations: formal structure as myth and ceremony,* » American Journal of Sociology, n°83(2), p.340-363.
19. Miller, P. and O'Leary, T. (1987) « *Accounting and the Construction of the Governable Person* » Accounting, Organizations and Society, Vol. 12, No. 3, pp. 235-265.
20. Pesqueux Y. 2006 « *Le nouveau management public ou le New Public Management* » Paris, France.
21. Pesqueux, Y. (2010), *Le gouvernement d'entreprise comme idéologie*, Paris, Ellipses.
22. Pesqueux Y. (2008), *La triche. La triche au sein du monde économique, enjeux et regards*, Dec 2008, Paris, France. <Hal-00479799>
23. Philips L. « *The Economic of Price Discrimination* ».



24. Pierre Desmet et Monique Zollinger (1997) « le prix de l'analyse conceptuelle aux méthodes de fixation »
25. Robinson, S. L. et Bennett, R. (1995). « *A typology of deviant workplace behaviors: a multidimensional scaling study* » *Academy of Management Journal*, 38, 555-572
26. Savall H. (1979), « *Reconstruire l'entreprise* », Dunod (a). non trouvé
27. Scott W.R. (2001), « *Institutions and Organizations* », 2^{ème} édition, Thousand Oaks, Sage.
28. Scott, W. R. 1987. « *Organizations: Rational, natural and open systems* (2nd ed.) ». Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
29. Shanklin W.L, Ryans J.K «Essentials of Marketing High Technology Processing and Pricing »
30. Simons R. (1990), « *The role of management control systems in creating competitive advantage: New perspectives* » *Accounting, Organisations and Society*, vol.15, n°1-2, pp. 127-143.
31. Sponem S. (2010), « Diversité des pratiques de contrôle budgétaire : approches contingentes et néo-institutionnelles », *Finance Contrôle Stratégie – volume 13, n° 3, septembre*, pp. 115- 153
32. Sponem S. et Lambert C. (2010), « Pratiques budgétaires, rôles et critiques du budget Perception des DAF et des contrôleurs de gestion », *Comptabilité – Contrôle – Audit / Tome 16 – Volume 1 – Avril*, pp. 159 à 194.
33. Sponem S. (2004), « Diversité des pratiques budgétaires des entreprises françaises proposition d'une typologie et analyse des déterminants ». These de Doctorat en Sciences de Gestion. Université Paris Dauphine. Décembre. 482pages.
34. Thiétart, R.A. et al. (2001), « *Doing managment research – a comprehensive guide*», SAGE Publications, London.
35. Vicent loonis, (2006) ;« les déterminants de la réélection des députés français de 1871 à 2002» *Histoire et mesure*, vol.21,n°1.
36. Wadagni Romuald (2019), « Rapport d'évaluation du répertoire du référence de prix » Juin 2019.